



DRRH/23-955-165 du 23/01/2023

**FORFAIT MOBILITES DURABLES - MODALITES DE VERSEMENT DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE - ANNEE CIVILE 2022**

Références : Décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique de l'Etat modifié par le décret n°2022-1562 du 13 décembre 2022 - Arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat

Destinataires : Tous les établissements - toutes les circonscriptions - tous les services - tous personnels

Dossier suivi par : DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - Mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Cette note présente les conditions et les modalités de mise en œuvre du forfait mobilités durables (FMD) dans l'académie au titre de l'année **2022**.

Ce dispositif permet de bénéficier d'un accompagnement financier pour les déplacements domicile-travail effectués à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

## I. Présentation du FMD

### 1. Les bénéficiaires du FMD :

- L'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires, contractuels).

À noter, sont exclus du dispositif, les agents bénéficiant :

- D'un logement de fonction sur le lieu de travail (ex : un logement attribué pour nécessité absolue de service),
- D'un véhicule de fonction,
- D'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail,
- Du transport gratuit par l'employeur (ex : mise en place d'une prestation de taxi pour les agents à mobilité réduite en raison de l'importance de leur handicap).

### 2. Les moyens de transport ouvrant droit au FMD :

- Le vélo.
- Le covoiturage (conducteur ou passager).
- Les engins de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.
- Le cyclomoteur, motocyclette, cycle ou cycle à pédalage assisté, ou engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques.
- Un service d'auto-partage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.
- Les transports publics de personnes, à l'exception des frais d'abonnement relevant de la prise en charge obligatoire de 50% par l'employeur (ex : achats de tickets à l'unité).

Année 2022

A compter  
du 01/09/22

À noter, au cours de l'année, il peut être fait recours à l'utilisation cumulative des moyens de transport ouvrant droit au FMD.

### 3. Le nombre minimal de déplacements ouvrant droit au FMD :

- Le nombre minimal de jours est fixé à 30 jours de déplacements réalisés au cours de l'année 2022.

Ce nombre de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

### 4. Le montant du forfait :

- Le montant du forfait est proportionnel au nombre de déplacements domicile-travail réalisés par l'agent au cours de l'année civile 2022.
- Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant annuel du FMD est fixé à :
  - 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours,
  - 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours,
  - 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

À noter :

- Le montant est payé en une seule fois,
- Il ne varie pas en fonction de la quotité de travail.  
Exemple : un agent à 80% peut bénéficier d'un montant de 100€ s'il a effectué ses trajets à vélo pendant 24 jours (30 jours X 0,8).

### 5. Le cumul du FMD avec le remboursement partiel d'un titre d'abonnement de transport en commun :

- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le versement du FMD est cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public ou de service de location de vélo, telle que régie par les dispositions du décret n°2010-676 du 21 juin 2010.

## II. Modalités pour bénéficier du FMD au titre de l'année 2022

La démarche est dématérialisée sur la plateforme Colibris **pour l'ensemble des personnels** de l'académie, quel que soit leur statut (cf mode opératoire en annexe).

La démarche est disponible sur Estérel à l'adresse :

<https://esterel.ac-aix-marseille.fr/>, puis « Colibris – Portail des démarches » dans la rubrique Ressources humaines.

Ou directement sur : <https://portail-aix-marseille.colibris.education.gouv.fr/>

En cas de difficultés d'accès à la démarche colibri, une demande d'assistance doit être faite à l'adresse suivante : <https://appli.in.ac-aix-marseille.fr/verdon> - rubrique GRH/Colibris/Démarches dématérialisées.

À noter qu'il s'agit d'une déclaration sur l'honneur attestant :

- De l'utilisation de l'un, ou de plusieurs modes de transport éligibles,
- Du nombre de jours de déplacements.

Cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle (se reporter au paragraphe IV).

## III. Calendrier

La démarche Colibris sera ouverte jusqu'au lundi 6 février 2023.

La mise en paiement sera faite à compter de la paie du mois de mars 2023.

## IV. Contrôles

Le service de gestion RH peut demander à l'agent de produire tout justificatif utile à sa demande (Exemples : factures d'achat, d'assurance ou d'entretien, justificatif de domicile, emploi du temps).

S'agissant du covoiturage, les justificatifs produits à l'employeur aux fins de contrôles peuvent être :

- Un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage,
- Une attestation sur l'honneur du covoitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles
- Une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr/>).

#### V. Pour tout renseignement qui contacter ?

Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré des Alpes de Haute Provence	<a href="mailto:ce.paye04@ac-aix-marseille.fr">ce.paye04@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré des Hautes Alpes	<a href="mailto:ce.paye05@ac-aix-marseille.fr">ce.paye05@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré des Bouches du Rhône	<a href="mailto:ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr">ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du Vaucluse	<a href="mailto:pole.1d84@ac-aix-marseille.fr">pole.1d84@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré, CPE et Psy EN	<a href="mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr">ce.dipe@ac-aix-marseille.fr</a>
Personnels d'encadrement, administratifs et techniques	<a href="mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr">ce.diepat@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré de l'enseignement privé sous contrat	<a href="mailto:ce.deep@ac-aix-marseille.fr">ce.deep@ac-aix-marseille.fr</a>
AED en CDD	L'établissement scolaire d'affectation
AED en CDI	DSDEN des Alpes de Haute Provence : <a href="mailto:aedcdi040584@ac-aix-marseille.fr">aedcdi040584@ac-aix-marseille.fr</a> DSDEN des Hautes Alpes : <a href="mailto:aedcdi040584@ac-aix-marseille.fr">aedcdi040584@ac-aix-marseille.fr</a> DSDEN des Bouches du Rhône : <a href="mailto:aedcdi13@ac-aix-marseille.fr">aedcdi13@ac-aix-marseille.fr</a> DSDEN de Vaucluse : <a href="mailto:aedcdi040584@ac-aix-marseille.fr">aedcdi040584@ac-aix-marseille.fr</a>
AESH	Le gestionnaire RH habituel

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



# Comment se connecter à COLIBIRS pour remplir une démarche

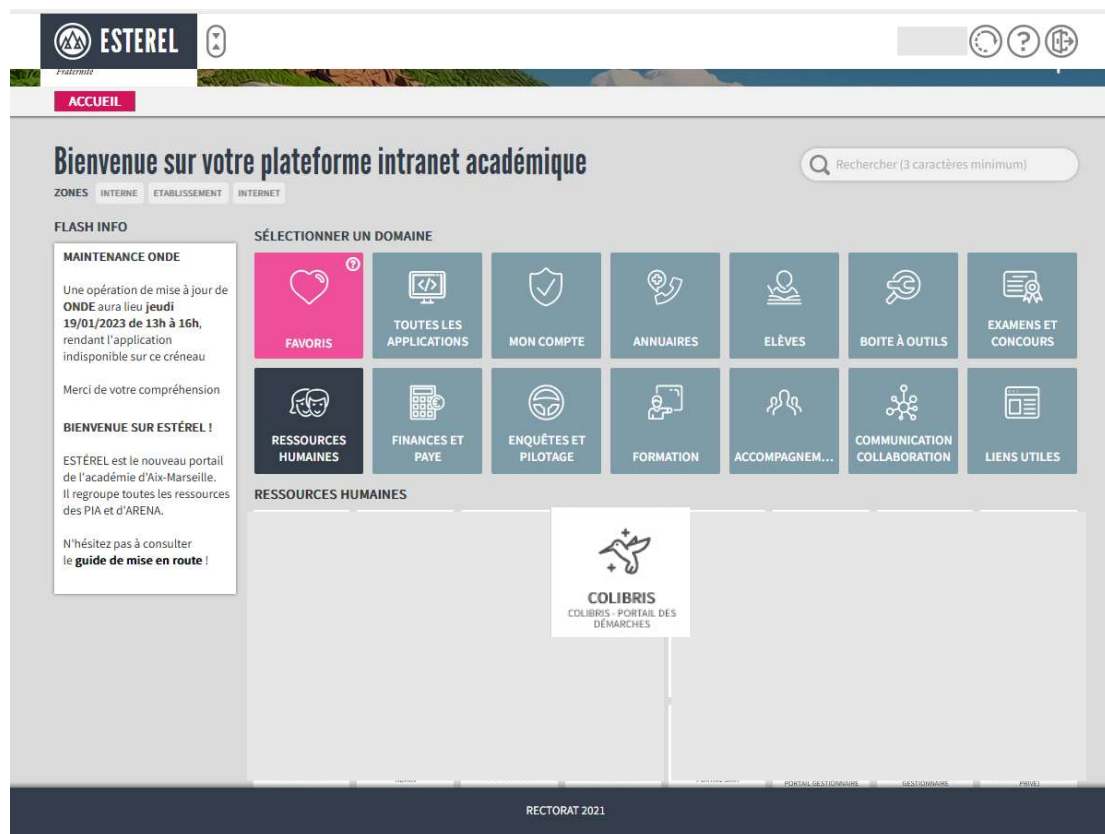
## Table des matières

<b>1</b>	<b>PASSER PAR ESTEREL .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>EN ARRIVANT SUR LE PORTAIL COLIBIRS : .....</b>	<b>2</b>
2.1	VOUS ETES CONNECTE.....	2
2.2	VOUS N'ETES PAS CONNECTE.....	3

## 1 Passer par Esterel

Pour accéder au Portail des démarches Colibris, rendez-vous sur le portail Esterel ([appli.ac-aix-marseille.fr](http://appli.ac-aix-marseille.fr)) et identifiez-vous avec vos identifiants de messagerie académique.

L'accès au Portail des démarches Colibris s'effectue par : Ressources humaines > Colibris-Portail des démarches





**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Pôle GRH  
Tutoriel

COLIBIRS-Se connecter\_2.docx

## Démarches dématérialisées COLIBRIS

Fiche créée le 19/01/2023 par Jeanne Millet  
Version 1.2

Vous serez ensuite dirigé vers le portail Colibris afin d'effectuer votre demande.

## 2 En arrivant sur le portail Colibris :

### 2.1 Vous êtes connecté

Votre prénom et nom s'affichent en haut à droite de l'écran. Rendez-vous dans le menu correspondant à votre situation pour accéder aux démarches ouvertes.

The screenshot shows the Colibris portal interface. At the top left is the Académie d'Aix-Marseille logo with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. To the right is the 'Colibris' logo. In the top right corner, a user profile box displays 'Prénom Nom' and 'ion'. Below the header is a navigation menu with items: Accueil, Tous personnels, Personnels d'encadrement, Premier degré, Second degré, Personnels IATSS, and Mes demandes. The main content area features a large blue banner with the Colibris logo and name. Below this, there are two main sections: 'CODE DE SUIVI' and 'MES DÉMARCHES RH EN 1 CLIC !'. The 'CODE DE SUIVI' section explains that a tracking code can be associated with requests and provides a search box with the example 'ex. : CNPHNTFB' and a 'Valider' button. The 'MES DÉMARCHES RH EN 1 CLIC !' section is titled 'MA RELATION AVEC MON SERVICE RH ÉVOLUE :' and states that the platform allows for online requests. It includes a link 'En savoir plus' and an information box stating: 'Si je rencontre des difficultés d'ordre technique pour utiliser la plateforme Colibris (accès, ...), je contacte l'assistance VERDON (GRH > COLIBRIS > Démarches dématérialisées)'. At the bottom of this section is a link 'ADSI - Démarches en test'. At the very bottom of the page are links for 'Mentions légales' and 'Site officiel du ministère'.



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle GRH  
Tutoriel

COLIBIRS-Se connecter\_2.docx

## Démarches dématérialisées COLIBRIS

Fiche créée le 19/01/2023 par Jeanne Millet  
Version 1.2

### 2.2 Vous n'êtes pas connecté

Si votre nom/prénom n'est pas présent en haut, à droite et que le lien « Connexion » s'affiche, c'est que vous n'êtes pas encore authentifié sur le portail Colibris.

Il vous suffit alors de **cliquer sur le lien « Connexion »** ou **sur le lien « Me connecter pour accéder à mes démarches »** présent dans la page d'accueil Colibris.

The screenshot shows the Colibris portal interface. At the top right, there is a button labeled "Connexion / Inscription" with a yellow arrow pointing to it. Below the header, there is a navigation menu with links: Accueil, Tous personnels, Personnels d'encadrement, Premier degré, Second degré, Personnels IATSS, and Mes demandes. The main content area features a large blue banner with the Colibris logo and name. Below the banner, there are two main sections: "CODE DE SUIVI" and "MES DÉMARCHES RH EN 1 CLIC!". The "CODE DE SUIVI" section includes a text input field with the example "ex. : CNPHNTFB" and a "Valider" button, with a yellow arrow pointing to the button. The "MES DÉMARCHES RH EN 1 CLIC!" section has a sub-heading "MA RELATION AVEC MON SERVICE RH ÉVOLUE :" and a warning message: "Me connecter pour accéder à mes démarches". Below this, there is an information icon and a link to "assistance VERDON (GRH > COLIBRIS > Démarches dématérialisées)". At the bottom of the page, there are links for "Mentions légales" and "Site officiel du ministère".



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle GRH  
Tutoriel

COLIBIRS-Se connecter\_2.docx

## Démarches dématérialisées COLIBIRS

Fiche créée le 19/01/2023 par Jeanne Millet  
Version 1.2

Sur la page suivante, il vous suffit de **cliquer sur le bouton bleu « Se connecter »** pour terminer votre authentification :

Connexion / Inscr | Portail agent

**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Colibris**

Accueil Personnels d'encadrement Premier degré Second degré Personnels BIATPSS Mes demandes Administration

Je suis un utilisateur académique ou de l'administration centrale

**Se connecter**

OU

[Se connecter en tant qu'utilisateur externe](#)

ministère  
É  
Éducation  
nationale

Choisissez votre guichet d'authentification

Académie Aix Marseille Valider

**INFORMATIONS SÉCURITÉ**  
Attention, des tentatives de vol, par courriel, d'identifiant et de mot de passe sont signalées. En aucun cas, vous ne devez divulguer vos codes d'accès. [En savoir plus...](#)

**Identifiez-vous**

**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

🔑 Votre identifiant académique

🔑\* Votre mot de passe ou PassCode OTP

VALIDER

- 📄 Consulter la charte d'usage du système d'information
- 📄 Je ne connais pas mon identifiant ou mon adresse de messagerie
- 📄 Je ne connais pas mon mot de passe
- 📄 Utilisation / Aide - Clé OTP
- 📄 Accéder au Centre de Services VERDON

[Comment traiter un message reçu](#)